

## *Baignade*

# Quel avenir pour le plan d'eau de Vieure (Allier) ?

Publié le 26/07/2021



Éric Biard, l'ambassadeur de La Pitaya, a commenté dans le détail l'étude des quatre scénarios, au côté de Catalina Duque-Gomez . © Droits réservés

Le conseil communautaire du Bocage bourbonnais, sous la présidence de Jean-Marc Dumont, a siégé lundi 19 juillet à Bourbon.

Au menu, le développement du site du plan d'eau de la Borde à Vieure était le plat de résistance. Une résistance qui s'est traduite par l'opposition de sept délégués au moment de voter l'adoption du scénario n°4 soutenu par les membres du bureau.

Il appartenait à Éric Biard, l'ambassadeur du cabinet d'études La Pitaya, de commenter le diaporama explicatif au côté de Catalina Duque-Gomez, en charge de ce dossier. Quatre scénarios en balance, le quatrième étant une hybridation des scénarios 1 et 2.

### **Un projet de tour d'observation**

En fait, le bureau communautaire, comme l'indiquait le président Dumont, a penché vers cette solution qui capitalise les capacités d'accueil, les offres d'équipements, tout en limitant les dépenses d'investissement et en respectant une cohérence au plan image et à l'approche marché. L'investissement à réaliser pour atteindre l'objectif serait phasé en trois temps. Estimation HT des travaux envisagés : 7.765.500 €.

La réalisation d'une « tour d'observation » a été commentée par l'intervenant comme un signal fort de l'évolution, une vitrine qui peut doper la fréquentation du lieu.

Bien évidemment, l'objectif est d'atteindre les 80 % d'aides publiques à ces investissements.

Toujours à la Borde, tout le monde a adopté la sollicitation d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du conseil départemental de l'Allier sur le site de baignade. Il s'agit d'une convention avec l'Université d'Auvergne pour faire évoluer la qualité de l'eau du site de Vieure.

Unanimité également à propos d'une action de cofinancement au profit de « Jazz dans le Bocage » afin que cette association bénéficie du soutien Leader pour financer son programme de concerts.

Deux délégués se sont abstenus face à la décision modificative n° 3, d'un montant de 2.652 €.

Ils étaient quatre à s'abstenir de décider la création d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe afin de pérenniser le fonctionnement des Maisons France Service fixe et itinérante.

Le projet ambitieux de candidature du territoire pour la nature (actions allant du label E3D du RPI Franchesse\Saint-Plaisir à la gestion des haies existantes, aux sites de Vieure et d'Autry-Issards) a déclenché deux oppositions et cinq abstentions.

Enfin, les dossiers « habiter mieux » défendus par Brigitte Olivier ont été adoptés unanimement.